

CONTRAT DE LOCATION DE LOGICIEL

Numéro client	
---------------	--

La société, **Green-Zones GmbH 10587 Berlin, Helmholtzstraße 2-9, Allemagne**
 – d'une part, ci-après dénommée «fournisseur» –

et

Nom de la société			
Votre référence client	Votre numéro de commande interne		
Numéro de TVA intracommunautaire	Code de pays	ID	
Adresse	Rue		Numéro
	Code de pays	Code postal	Ville
Nom du contact	Prénom Nom		
Téléphone			
Courriel	@		

– d'autre part, ci-après dénommé «client» –

Le contrat de location du programme **Fleet-App Green-Zones** est conclu sur une base mensuelle entre :

§ 1 Objet du contrat

- 1) L'objet du contrat est la fourniture de la Fleet-App (logiciel) Green-Zones dans sa dernière version, conformément à la description du produit en **Annexe 1**. Cela inclut également toutes les mises à jour et les changements de version pendant la durée du contrat.
- 2) Le programme Fleet-App Green-Zones et les instructions associées sont protégés par le droit d'auteur.
- 3) Des instructions pour le client sont disponibles dans l'espace Login Green-Zones ici:
<https://www.green-zones.eu/fr/system/login.html>
- 4) Après réception du contrat signé et du premier paiement (première année de location), le fournisseur met à disposition du client des codes données d'accès. Avec celles-ci, le client peut s'enregistrer sur le portail du fournisseur et y créer facilement des données d'accès pour chaque utilisateur.
- 5) Les mises à jour seront publiées sur l'App Store d'Apple et sur le Play-Store d'Android.
- 6) Le client dispose d'une assistance gratuite. Le service d'assistance est disponible du lundi au vendredi de 10h00 à 16h00. Les coordonnées pour l'assistance sont communiquées au client au début du contrat.

§ 2 Sauvegarde des données

- 1) Le client s'engage à veiller lui-même à la sauvegarde des données (numéro d'immatriculation et caractéristiques de ses véhicules).
- 2) Le fournisseur n'est pas responsable des problèmes ou pertes de données causées par un manque ou défaut de sauvegarde des données.
- 3) Pour iOS, la sauvegarde des données peut être prise en charge par Apple. Pour Android, aucune sauvegarde des données n'est disponible avec Google.

§ 3 Mises à jour de la Fleet-App

- 1) Le client informe tous ses utilisateurs (conducteurs) qu'ils doivent être régulièrement connectés à Internet pour que le programme fonctionne correctement. Le client est informé du fait que le programme cesse de fonctionner 7 jours après le dernier contrôle d'autorisation d'accès réussi.
- 2) Le client a le droit à toutes les mises à jour du programme quelle que soit la version de la Fleet-App choisie.

§ 4 Droits d'auteur

- 1) Le client bénéficie après paiement du contrat de location, conformément au §5 du présent contrat, d'un droit non exclusif d'utilisation du logiciel du contrat dans les limites définies dans le présent contrat et pour la durée du contrat.

§ 5 Montant de la location

- 1) Le montant mensuel de location, facturé annuellement, dépend de la version de la Fleet-App choisie. Le client choisit une offre en cochant l'une des cases ci-après.
 - Fleet-App Green-Zones Version Pro au prix de **29,90** Euro
 - Fleet-App Green-Zones Version Premium au prix de **99,90** Euro
 - Fleet-App Green-Zones Version Entreprise au prix de **349,90** Euro
 - Cartes du groupe C en option supplémentaire (seulement pour la version Premium) au prix de **150,00** Euro
 - Fleet-App Green-Zones Version Small/Mini/Midi/Maxi, CODE [] pour [] Euro
- 2) Des hausses du prix en cours de contrat sont totalement exclues et se limitent aux nouveaux contrats.
- 3) Dans le cas où le fournisseur augmente le coût de location en début d'année de contrat, il en informe le client au plus tard 4 semaines avant la fin de l'année du contrat, de manière à ce que le client ait la possibilité dans les 14 jours suivant la réception de la notification de résilier le contrat à son échéance.
- 4) Le coût de location est hors taxes, ce à quoi s'ajoute la TVA. Le prix hors taxes s'applique pour les clients dont le siège social de l'entreprise se trouve dans l'UE, si et seulement si le client a indiqué un numéro de TVA intracommunautaire valable.

§ 6 Moyens de paiement et prélèvement automatique

- 1) Le client reçoit au début de chaque année contractuelle une facture du montant mensuel pour les 12 mois à l'avance, qui est due le premier jour du mois et est encaissée par prélèvement automatique. Dans le cas où le prélèvement échoue, le fournisseur facture des frais de dossier de 15,- € ainsi que les frais bancaires qui en résultent et bloque tout accès jusqu'au règlement de tous les paiements dus.
- 2) Le paiement s'effectue annuellement par prélèvement SEPA. Le client signe à cet effet un mandat de prélèvement SEPA d'entreprise standard en deux exemplaires pour un paiement périodique, dont il fournit un exemplaire au fournisseur et à sa banque.
- 3) Le formulaire du mandat de prélèvement SEPA d'entreprise se trouve en annexe 1 de ce contrat. L'autorisation de prélèvement remplie et signée est à remettre au représentant du fournisseur, ou le cas échéant à envoyer au fournisseur par la Poste.
- 4) Alternative aux points 2 et 3 : le client peut choisir un mode de paiement anticipé au lieu d'un prélèvement SEPA, moyennant un supplément de 5,0 % sur le montant de la facture. L'échéance est de 10 jours après réception de la facture par e-mail. Le locataire choisit :
Veuillez cocher le mode de paiement souhaité : Mandat de prélèvement SEPA Paiement anticipé

§ 7 Durée du contrat et résiliation

- 1) La location commence à la mise à disposition des données d'accès pour l'enregistrement du client auprès du fournisseur, qui sont envoyées au client après le premier paiement annuel.
- 2) La location dure 12 mois et est renouvelée automatiquement à son échéance pour 12 mois supplémentaires.
- 3) La durée minimale de la location est de 12 mois. Une résiliation est ensuite possible à tout moment sans justification avec un préavis de 3 mois pour le client et de 6 mois pour le fournisseur. Une résiliation peut être effectuée par les deux parties, elle doit se faire par écrit et envoyée par courrier ou par Fax.

§ 8 Résiliation extraordinaire

- 1) Le fournisseur peut résilier la location sans respecter de préavis dans le cas où le client est en défaut de paiement de la location.

§ 9 Surclassements et déclassements

- 1) Un surclassement (changement pour une version plus chère) est possible à tout moment pour le mois suivant. Le client reçoit l'accès à la version supérieure et une facture correspondant à la différence, au prorata du reste de l'année contractuelle en cours.
- 2) Un déclassement (changement pour une version moins chère) est possible au plus tôt 12 mois après la conclusion du contrat, le fournisseur doit en être informé trois mois à l'avance.

§ 10 Clause de sauvegarde

- 1) Si l'une de ces clauses contractuelles est caduque, le client et le fournisseur s'accordent pour que la disposition se rapproche le plus possible de la volonté des parties contractantes.
- 2) La nullité partielle d'une disposition n'entraîne pas la nullité de l'ensemble du contrat.
- 3) En cas de nullité d'une des dispositions, une disposition de remplacement sera prise en se rapprochant le plus possible de l'objectif économique du présent contrat.
- 4) Les conditions générales de vente de Green-Zones s'appliquent à la Fleet-App. Le client accepte l'application des CGV (Annexe 2) en concluant le présent contrat.

§ 11 Dispositions générales

- 1) Toutes les questions juridiques découlant de ou en lien avec la Fleet-App Green-Zones, sont soumises au droit allemand.
- 2) Le lieu d'exécution et de juridiction est Berlin.
- 3) En cas de litige, la langue du tribunal est l'allemand.

Lieu, date, prénom et nom du signataire